

Assurance transport maritime en eaux intérieures



Notre équipe d'assurance transport maritime en eaux intérieures offre non seulement des garanties étendues, mais vous permet aussi de profiter du savoir-faire de nos souscripteurs chevronnés et de notre service de sinistres reconnu qui vous aide à répondre aux besoins de vos clients.

Caractéristiques et avantages

- Nous offrons une protection étendue qui couvre un large éventail de risques pour l'industrie du camionnage, les services logistiques, les outils et l'équipement des entrepreneurs, les risques d'installation et de chantiers, les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs en puits artésiens, les propriétaires d'édifices et les promoteurs immobiliers, les municipalités, les fabricants, les biens immobiliers (immeubles de bureaux, ateliers et centres de réparation, entrepôts et terminaux, dépendances, y compris les remises, etc.), les appareils électroniques mobiles et divers autres biens (le matériel roulant, l'équipement électronique mobile, les articles expressément assurés, l'équipement médical portatif).
- Nos programmes souples sont conçus en fonction des besoins de nos clients.
- Vous pouvez compter sur nos propres rédacteurs-sinistres et ingénieurs en prévention des sinistres internes qui ont su gérer les risques d'assurance transport maritime en eaux intérieures depuis de longues années en plus de vous offrir d'avantageux services de prévention et d'atténuation des sinistres à nos clients.

Protection

- Limites disponibles jusqu'à concurrence de 15 M\$.
- Polices admises localement.
- Vaste éventail de formules d'assurance offertes.

Assurance transport maritime en eaux intérieures

Services de limitation des pertes, d'ingénierie et de sinistres

Nos experts concentrent leurs efforts afin d'aider les assurés à prévenir les sinistres et à en atténuer les conséquences lorsqu'ils se présentent. Voici quelques-uns des services en question.

Ingénierie en prévention de sinistres maritimes

Les titulaires de polices dans tous les fuseaux horaires peuvent compter sur plus d'une douzaine de spécialistes chevronnés en prévention des sinistres pour les aider à réduire les risques liés au commerce et au transport, tout en minimisant les retards coûteux. Notre gamme étendue de services de limitation des pertes est axée sur trois principes fondamentaux.

- Prévention proactive des sinistres – Nous aidons les clients à prévenir les sinistres en analysant les risques auxquels ils sont exposés pour mieux les réduire.
- Limitation des pertes réactive – Afin d'aider nos clients à prévenir de futurs sinistres, nous analysons les données historiques en matière de fréquence des sinistres et de tendances sur le plan de la gravité, pour leur permettre de prendre les mesures qui s'imposent afin de pallier les vulnérabilités.
- Communication – Nous favorisons le maintien d'une communication ouverte entre les titulaires de polices et les spécialistes en limitation des pertes afin de rehausser l'efficacité de nos efforts en matière de prévention des sinistres.

- Les titulaires de polices peuvent également profiter du savoir-faire de nos experts arpenteurs et de nos spécialistes en limitation des pertes dont les champs d'expertise englobent les projets d'infrastructure, le transport de marchandises, le remorquage, le soulèvement de lourdes charges, les services logistiques et l'entreposage.

Service des sinistres

Notre service de sinistres fait appel à des spécialistes de l'assurance transport maritime et de l'assurance transport maritime en eaux intérieures dont les connaissances en matière de lois d'assurance transport maritime et d'assurance des biens, nous permettent de régler les réclamations rapidement et de favoriser le rétablissement le plus complet, d'où l'excellente valeur ajoutée offerte à nos clients.

Soutien complet de la récupération

La récupération est intrinsèque à notre approche de traitement des réclamations d'assurance transport maritime. Nos spécialistes locaux et régionaux de la récupération concentrent leurs efforts sur l'atteinte des meilleurs résultats qui soient en matière de récupération, et ce, pour chaque réclamation. Leurs efforts sont susceptibles d'aider les assurés à maintenir des résultats techniques favorables et peuvent même contribuer à réduire leurs primes.

Contact: **Laura Rebelo**
AIG Canada
Spécialiste, souscription d'assurance
transport maritime | Global Marine
Tél. : 1+ 416 596 3010
laura.rebelo@aig.com
www.aig.ca

Mariana Salas
AIG Canada
Spécialiste, souscription d'assurance
transport maritime | Global Marine
Tél. : 1+ 416 596 3984
mariana.salas@aig.com
www.aig.ca



L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondé en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 100 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com et www.aig.com/strategyupdate | YouTube : www.youtube.com/aig
| Twitter : @AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.

© 2017 American International Group, Inc. Tous droits réservés.

01/17 IM-F